

Réforme des Retraites – Comment s'y retrouver ?

Alors que Jean-Paul Delevoye, jusqu'à présent Haut-Commissaire, entre au gouvernement, le calendrier de la réforme vient encore de changer. Officiellement, c'est un changement de « méthode » pour mettre en avant plus de concertation. Le calendrier électoral des municipales en 2020 n'y est sans doute pas pour rien...

Quoi qu'il en soit, le vote de la loi est reporté après les élections et nous disposons d'un temps un peu plus long pour véritablement expliquer un sujet capital mais complexe....

Questions/Réponses :

Qu'est-ce qu'un système par points ?

En fait, un système par points reste un régime par répartition. Les cotisations ne sont pas capitalisées, elles sont redistribuées en temps réel vers les retraités.

Nos cotisations, calculées sur l'ensemble des revenus (traitement + primes), seraient transformées en points (selon une valeur d'achat) et au moment du départ en retraite, l'intégralité des points serait convertie en pension (selon une valeur de service du point). La réévaluation de la retraite se ferait chaque année, au mieux, selon l'inflation.

Ce nouveau système est-il juste ?

S'appliquant à l'ensemble des salariés, privés comme publics, qui seraient soumis à la même règle, le système serait donc bien universel. La question de la justice est tout autre, en effet, un système unique ne fait que reporter sur la retraite les inégalités subies durant la carrière. Dans la Fonction publique, le calcul de la pension sur les six derniers mois et le taux maximum de 75% (pour une carrière complète) permettait de compenser, en partie, la faiblesse des rémunérations durant la carrière de fonctionnaire, comparativement au secteur privé. Le nouveau système serait donc plus injuste pour les fonctionnaires et particulièrement les enseignants, dont les primes sont faibles, voire inexistantes.

Quelles valeurs pour les points ?

Prévoir le montant de sa future pension nécessiterait de connaître les valeurs d'achat et de service des points. Or rien ne permettrait de les connaître à l'avance. Un comité de pilotage, dont on ne sait encore rien, serait chargé de les fixer année après année en n'ayant comme objectif que l'équilibre du système et son coût global (14% du PIB, alors que la part des retraités dans la société augmente). A titre de comparaison, notre retraite complémentaire actuelle (RAFP), qui fonctionne par point depuis 2005, a vu, entre 2005 et 2018, la valeur d'acquisition du point augmenter de 21% et sa valeur de service de seulement 13%. Des points plus chers et moins rentables...

L'abandon de l'âge pivot est-il une mesure sociale ?

Le rapport Delevoye prévoyait de conserver un droit de départ en retraite à 62 ans, mais avec un âge pivot à 64. Cela veut dire avoir le droit de partir à 62 ans, mais avec une pension minorée, la pension « pleine » ne serait acquise que si la période de travail va jusqu'à 64 ans. Emmanuel Macron se proposerait de ne pas retenir cette solution, de garder les 62 ans comme âge de liquidation, mais de « jouer sur », comprendre « augmenter » la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension pleine. Est-ce un progrès ? En rien. L'effet est le même, c'est-à-dire la réduction de la pension d'un agent partant à 62 ans, mais avec une carrière incomplète.

Serions-nous gagnants avec ce nouveau système ?

D'après Jean-Paul Delevoye, il y aurait plus de gagnants que de perdants... Nous pouvons en douter. D'abord du fait de la limite à 14% du PIB comme coût maximal des retraites : en effet, la part des retraités dans le PIB augmentant plus vite que le PIB lui-même, ce plus grand nombre de retraités devrait se partager un gâteau dont la taille resterait la même. Ensuite, dès cet été, le Canard Enchaîné soulignait que les cas de simulation du rapport (cas de gagnants) n'étaient pas calculés sur des bases comparables et relevaient de ce fait de l'artifice. Le récent article de Médiapart (5 septembre) « Réformes des retraites : les vrais chiffres » fait un constat alarmant, pour lui, en situation comparable (carrière continue à temps complet de 43 ans dans le privé) on passerait de 75 % du dernier salaire à 56 %... On peut s'attendre à pire pour une simulation dans le secteur public et avec un début de carrière plus tardif, un salaire plus faible et moins de primes que dans le privé.

Présentée comme juste et progressiste, cette réforme à venir n'est en fait qu'un moyen de contrôler le coût des retraites en diminuant encore une fois les droits à pension. Informer sans relâche est indispensable, mais ne peut être que la première pierre de la lutte pour son retrait. Le SNES et la FSU vous informeront régulièrement et mèneront la bataille.

